

Vergers de sauvegarde

APPEL À PROJETS 2016

Le **conseil régional** favorise la sauvegarde des variétés fruitières anciennes en **Bourgogne-Franche-Comté**



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON CEDEX
4, square Castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON CEDEX
Tél. 0 970 289 000 • www.bourgognefranche-comte.fr

Vergers de sauvegarde

APPEL À PROJETS 2016

Le **conseil régional** favorise la sauvegarde des variétés
fruitières anciennes en
Bourgogne-Franche-Comté

Pourquoi un appel à projets ?

Les vergers traditionnels représentent un patrimoine à la fois biologique et culturel. Ils ont fortement régressé depuis une cinquantaine d'années en France, du fait des évolutions de l'agriculture et des populations rurales. Les vieux arbres fruitiers disparaissent, les modes de culture changent, leurs fonctions traditionnelles se perdent, et le patrimoine fruitier local disparaît peu à peu.

En Bourgogne-Franche-Comté, les vergers connaissent la même évolution, la disparition de certaines variétés fruitières entraîne une perte de patrimoine irréversible. Face à ce constat, et s'inscrivant dans le cadre du plan régional en faveur de la biodiversité adopté en juin 2006, la région Bourgogne a engagé un plan de sauvegarde des vergers. « Musées vivants de plein air », ces lieux de préservation de la diversité biologique et génétique assurent la pérennité des variétés fruitières locales, permettent leur étude, leur description et leur propagation. Ils représentent ainsi de véritables réserves génétiques de la flore fruitière locale régionale.

Depuis 2008, la région organise chaque année cet appel à projets, afin d'encourager et de soutenir les actions de restauration, de création, de sauvegarde et de valorisation des vergers, faisant la richesse et l'identité du territoire régional.



En 2009, l'appel à projets s'est ouvert aux ruches et aux haies. Les haies protègent les vergers du vent et accueillent la faune auxiliaire, qui favorise la pollinisation des fruitiers, et participe à la lutte biologique contre les ravageurs et les maladies. Une attention particulière est accordée aux essences mellifères favorables aux insectes pollinisateurs, dont les effectifs sont en baisse depuis quelques années.

En 2011, la région a souhaité poursuivre son intervention sur les vergers de sauvegarde, en incitant les porteurs de projets à mieux prendre en compte le contexte local d'implantation du projet par une approche territorialisée, et en proposant une liste de variétés fruitières préconisées, en fonction de chaque territoire.

En 2013, il a été proposé d'intégrer au projet, pour ceux qui le souhaitent, de petits aménagements d'accueil (nichoirs, hôtels à insectes) pour la petite faune auxiliaire des jardins et nouveaux vergers.



Quels projets ?

Pour l'appel à projets 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté poursuivra son soutien aux projets, contribuant à la sauvegarde des variétés fruitières locales, et soutiendra les actions suivantes :

La création de nouveaux vergers de sauvegarde (fourniture de plants, tuteurs, paillage, protections individuelles, travaux préparatoires, pose des tuteurs et du paillage et travaux de plantation).

La plantation de haies mellifères entourant les nouveaux vergers (fourniture de plants, tuteurs, paillage, protections individuelles et travaux de plantation).

L'installation de ruches dans les nouveaux vergers (essaïms, ruches).

L'implantation de petits aménagements permettant l'abri et l'accueil de la petite faune auxiliaire des jardins et vergers (nichoirs, hôtels à insectes).

L'implantation de signalétique d'information et de valorisation pédagogique (panneaux, plaquettes, supports pédagogiques).



Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse :

Aux communes et à leurs groupements

Aux associations

Aux agriculteurs et aux sociétés agricoles

Aux particuliers, propriétaires privés

Aux départements, aux syndicats intercommunaux

Aux établissements scolaires, aux lycées agricoles et aux fermes d'établissement public

Aux établissements publics



L'appel à projets « Vergers de sauvegarde » est reconduit en 2016 dans un contexte régional renouvelé. Il s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été engagé précédemment en Bourgogne et, à ce titre, garde une entrée territorialisée (**départements de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne**) en application du Contrat Projet Bourgogne (CPB). Il est amené à évoluer au regard des enjeux et des spécificités du territoire de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Quels financements ?

Panneaux signalétiques d'information et de valorisation pédagogique

Taux : 80 % maximum de la dépense (aide plafonnée à 4 000 € par structure)
Implantation de signalétiques, panneaux, plaquettes et supports pédagogiques.

Travaux de création de nouveaux vergers de sauvegarde *

Taux : 80 % maximum
Prise en charge des fournitures (plants, tuteurs, protections individuelles contre le gibier, paillage), des travaux préparatoires (ouverture des fosses de plantation) et des travaux de plantation (si prestation externalisée uniquement).

Travaux de plantation de haies, associés à la création de nouveaux vergers de sauvegarde *

Taux : 80 % maximum (aide plafonnée à 20 € / mètre linéaire)
Prise en charge des fournitures (plants, tuteurs, protections individuelles contre le gibier, paillage), des travaux préparatoires (préparation du sol, labour sur la largeur / l'emprise des plantations) et des travaux de plantation (si prestation externalisée uniquement).

Installation de ruches dans les nouveaux vergers *

Taux : 80 % maximum
Prise en charge de l'installation d'une ruche (fourniture d'essaim, ruche et installation par un apiculteur professionnel sur devis) par tranche de 15 arbres fruitiers subventionnés.

Implantation de petits aménagements en faveur de la petite faune auxiliaire des nouveaux vergers *

Taux : 80 % maximum (aide plafonnée à 300 € par projet)
Prise en charge de la fourniture de petits aménagements permettant l'accueil et l'abri de la petite faune de nos jardins et vergers de sauvegarde (nichoirs, « hôtels à insectes ») à raison de 3 nichoirs et 1 hôtel à insectes maximum par projet.

*Les coûts de main d'œuvre pour les travaux réalisés, par soi-même, en régie ne sont pas recevables (seules les prestations externalisées, sur devis, sont éligibles),

*Les apports d'amendement, terreau, engrais et l'arrosage ne sont pas éligibles,

*Les travaux d'entretien courants des vergers (taille annuelle) sont exclus de cet appel à projets,

*Le porteur de projet s'engage sur l'honneur à ne pas utiliser de produits phytosanitaires d'origine minérale pour l'entretien du verger (lutte biologique acceptée).

Quels critères de sélection ?

La région Bourgogne-Franche-Comté soutiendra les projets s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente, avec les enjeux de préservation de la biodiversité.

Critères de sélection des **fruitiers**

Un nombre (ni plus, ni moins) de **15 arbres fruitiers de plein vent ou demi-tiges en variétés fruitières anciennes et locales**, ou un total de 20 fruitiers formés par des tailles autres que les formes libres sera exigé pour **les particuliers et les agriculteurs**.

Un nombre compris **entre 15 et 30 arbres fruitiers de plein vent ou demi-tiges en variétés fruitières anciennes et locales**, ou un total de 20 fruitiers formés par des tailles autres que les formes libres sera exigé pour les communes, associations, lycées agricoles et établissements scolaires.

Un nombre compris **entre 30 et 50 arbres fruitiers de plein vent ou demi-tiges en variétés fruitières anciennes et locales** sera exigé pour les établissements publics, groupements de communes, départements, syndicats intercommunaux et fermes d'établissement public. Pour ces porteurs de projets, les arbres formés par des tailles autres que les formes libres ne seront pas éligibles.

Les arbres fruitiers plantés dans les haies ne seront pas comptabilisés dans le minimum exigé par verger.

Il sera par ailleurs demandé :

- L'inscription du projet dans une démarche pérenne (entretien et valorisation)
- La qualité du partenariat mis en œuvre, le cas échéant, en fonction de la nature du projet
- Le bénéficiaire devra justifier de la propriété foncière du site ou de conventions particulières avec le (ou les) propriétaire(s) l'autorisant à intervenir sur le site de plantation.

Listes non exhaustives de variétés fruitières anciennes et/ou locales pour les vergers :
Des listes de variétés fruitières sont jointes en annexe sur la base des publications du « Carnet des fruits de Bourgogne »
éditées par les « Croqueurs de pommes » et du cahier scientifique « Les variétés de fruitiers - Bourgogne Nature »
éditées par le Parc Naturel Régional du Morvan
(proposition non exclusive d'une liste territorialisée des variétés fruitières anciennes).

Critères de sélection des **arbustes à petits fruits**

Les projets de vergers pourront inclure la plantation de quelques arbustes à petits fruits de variétés anciennes et locales (framboisiers, groseilliers, cassissiers...) ou de plants de vignes anciens, dans la limite d'un nombre maximum égal au nombre d'arbres fruitiers subventionnés (ex. : au maximum 15 groseilliers pour 15 arbres replantés). Afin de favoriser la pollinisation des petits fruits, un minimum de 2 variétés différentes par type de petits fruits sera exigé (associer, par exemple, le cassissier Noir de Bourgogne au Royal de Naples).

Une liste non exhaustive de variétés de petits fruits éligibles est jointe en annexe, à titre indicatif.

Critères de sélection des **ruches**

Les projets de création de vergers pourront inclure l'installation de ruches à raison d'une ruche par tranche de plantation de 15 arbres fruitiers subventionnés, sous réserve de :

- Réaliser l'installation avec l'aide d'apiculteurs expérimentés (apiculteur professionnel, syndicat d'apiculteurs, association apicole, etc.),
- S'engager sur l'honneur à respecter la réglementation existante (distance des ruches par rapport aux habitations, déclaration, assurance responsabilité civile, etc.)
- Fournir une note détaillée sur le projet d'implantation du rucher (localisation dans le verger, personne en charge du suivi du projet, environnement du rucher, perspectives, etc.).

Une attention toute particulière sera portée sur la provenance des essaims, leur origine et leur qualité sanitaire pour éviter tout risque d'importation d'essaims agressifs et non résistants au climat bourguignon.

Critères de sélection des **haies mellifères**

Les projets de nouveaux vergers de sauvegarde pourront être entourés de haies mellifères. Pour la plantation de haies, seront pris en charge les travaux préparatoires du sol (labour sur la largeur / l'emprise des plantations), la fourniture des plants, des tuteurs et des protections individuelles. Seuls les paillages biodégradables (paille, copeaux de bois, plaquettes forestières, écorce, BRF, feutre ou plastique biodégradable) pourront être subventionnés.

Il sera demandé :

- Un minimum de **6 essences mellifères** parmi la liste non exhaustive ci-jointe,
- Une répartition variée des plants, **de 4 ans maximum**, avec un espacement entre les plants qui ne pourra excéder 1,20 mètre,
- Le respect de la législation existante sur les distances de plantation de haies par rapport aux limites de propriétés.

Liste non exhaustive d'essences mellifères pour la réalisation de haies

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS
Acer campestre	Erable champêtre
Acer platanoides	Erable plane
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore
Alnus glutinosa	Aulne glutineux
Amelanchier ovalis	Amélanchier
Buxus sempervirens	Buis
Castanea sativa	Châtaignier
Cornus mas	Cornouiller mâle
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin
Corylus avellana	Noisetier
Malus sylvestris	Pommier sauvage
Mespilus germanica	Néflier

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS
Prunus avium	Merisier
Prunus domestica	Prunier
Prunus mahaleb	Cerisier Sainte-Lucie
Prunus spinosa	Prunelier
Pyrus pyraeaster	Poirier sauvage
Rhamnus frangula	Bourdaïne
Salix sp	Saule
Salix caprea et pendula	Saule Marsault
Sambucus racemosa	Sureau à grappes
Sorbus aria	Alisier blanc
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles

Comment participer ?

Pour participer à l'appel à projets « Vergers de sauvegarde » 2016

il convient de constituer un dossier en double exemplaire
selon le dossier de candidature téléchargeable
et consultable sur le site de la région :

www.bourgognefranche-comte.fr

Ou auprès des services de la région :

Contact :

Région Bourgogne-Franche-Comté
Site de Dijon

Direction de l'environnement et du développement
durable

Monsieur Didier DALANÇON

☎ 03 80 44 40 60

✉ didier.dalancon@bourgognefranche-comte.fr

Les dossiers dûment complétés sont à adresser
en 2 exemplaires par voie postale* uniquement à :

Madame la présidente du conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté
Site de Dijon

Direction de l'environnement
et du développement durable
17, boulevard de la Trémouille - C.S. 23502
21035 DIJON Cedex

*(cachet de la poste faisant foi)

29 avril 2016	Mai - Juin 2016	30 juin 2016	20 août 2016	Fin Août 2016	Mi Sept. 2016	Fin Sept. 2016	Début Oct. 2016	Fin Oct. 2016	Novembre 2016
Vote du règlement de l'AAP Vergers par les élus régionaux en session plénière	Diffusion des documents / dossiers de candidature (mise en ligne internet + envoi postal)	Dernier délai de remise des dossiers de candidature	Fin de l'instruction technique, administrative et financière des dossiers déposés	Réunion du comité technique de sélection / validation de l'éligibilité ou non des dossiers déposés	Envoi de courrier d'autorisation de commencement de travaux pour les dossiers complets et éligibles	Fin de l'instruction des compléments d'information éventuellement demandés par le comité technique	Validation définitive des dossiers recevables et ceux non éligibles	Vote des subventions correspondantes par les élus régionaux en session plénière	Envoi des lettres de notification des aides régionales pour les dossiers éligibles et des lettres de refus des dossiers non recevables
Envoi des courriers d'accusé réception, au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers de candidature.									

Seuls les dossiers constitués selon ce modèle seront recevables. Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera déclaré irrecevable.

Dépôt des dossiers en **2 exemplaires**, du **30 avril au 30 juin 2016**.

Les dossiers seront examinés par un jury composé de représentants de la région, d'experts en matière de collections fruitières de variétés anciennes régionales, et d'une personne qualifiée en apiculture. La décision sera communiquée après vote de l'assemblée régionale, **par voie postale**.

Le versement des aides accordées sera réalisé sur présentation des justificatifs financiers (factures reprenant l'intégralité du projet **et le nom des variétés fruitières replantées accompagnées, au besoin, d'un plan de localisation réactualisé**).

Par ailleurs, un suivi des projets réalisés est instauré depuis plusieurs années. Les candidats au présent appel à projets sont susceptibles de recevoir, au cours des années suivant la réalisation de leur projet, la visite d'un prestataire missionné par la région Bourgogne-Franche-Comté qui leur apportera conseils et recommandations. Ce prestataire aura également la mission de contrôler et de constater les éventuels dérives entre les projets proposés et la réalité observée sur le site.

Modalités de versement des subventions régionales

Le versement de la subvention sera effectué sur production des justifications portant sur :

- Le montant des dépenses réalisées ;
- La conformité des caractéristiques de l'équipement avec le contenu du dossier de demande de subvention
- La publicité de l'aide régionale ;

Un premier acompte forfaitaire égal à 15 % de la subvention pourra être versé sur demande du bénéficiaire et au vu de documents prouvant l'engagement de l'opération (dans l'hypothèse où cet acompte ne pourrait être justifié ultérieurement, un reversement sera demandé).

Des acomptes complémentaires seront versés à la demande du bénéficiaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation des factures acquittées. Le nombre d'acomptes est fixé à trois maximum dans la limite de 90 % du montant de la subvention.

Au moment de la liquidation du solde, la région vérifie que la totalité des dépenses correspondant au montant du projet a été réalisée. Le trop perçu éventuel fera l'objet d'un titre de recette.

VARIÉTÉS DE POMMIERS	FRUIT DE TABLE	RÉGION	TAILLE	FLORAISON
A la Bonté	<input type="checkbox"/>	Brionnais	petit	intermédiaire
Avrolles	<input type="checkbox"/>	Pays d'Othe	petit à moyen	très tardive
Bec d'Oie du Cher	<input type="checkbox"/>	Nivernais		intermédiaire
Belle d'Arctiat	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Belle de Pont de Vaux	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Belle des Jardins (de Jardin, de Mousse)	<input type="checkbox"/>	Brionnais	très gros	précoce
Belle Fille de Bourgogne (Bourguignonne, Reinette de Glanon)	<input type="checkbox"/>	Auxois	petit à moyen	très tardive
Belle Fille de Glanon (Bonne Fille, Belle Fille de Bourgogne)	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen	très tardive
Belle Fille de Salin	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Belle Fille du Morvan	<input type="checkbox"/>	Haut Nivernais	petit	tardive
Belle Fleur d'été	<input type="checkbox"/>	Nivernais	gros	tardive
Belle Fleur jaune	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Belle Joséphine de la Brie	<input type="checkbox"/>	Nivernais		tardive
Belle Rivet	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Beurotte (Beure)	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen	précoce
Bougeronne	<input type="checkbox"/>	Morvan, Brionnais	très gros	précoce
Calville de Danzig	<input type="checkbox"/>	Nivernais		intermédiaire
Calville du roi	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Calville du roi (Citron d'Hiver, Pomme de blanc)	<input type="checkbox"/>	Nivernais	moyen	intermédiaire
Carré d'Hiver (Carré de l'Est)	<input type="checkbox"/>	Morvan	moyen	intermédiaire
Châtaignier	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		fin avril
Châtaignier du Morvan (de Châtaignier, Châtignier)	<input type="checkbox"/>	Morvan	moyen fort	tardive
Choux	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen	intermédiaire
Court pendu rouge	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Cusset	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Cravert	<input type="checkbox"/>	Nivernais		très tardive
Croque	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Croque de Bresse	<input type="checkbox"/>	Bresse	moyen fort	intermédiaire
Croque de l'Aine	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Cul d'Oie	<input type="checkbox"/>	Val de Saône / Saône-et-Loire		fin avril
Cul d'Oie (Pomme de Gigny)	<input type="checkbox"/>	Bresse	moyen fort	précoce
Cutor (Cutoy)	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire	moyen	tardive
D'Autun (Sans Pareille)	<input type="checkbox"/>	Charolais-Brionnais	moyen	intermédiaire
De Flandre (Flandre)	<input type="checkbox"/>	Yonne	moyen	très tardive
Double rose	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Drap d'Or	<input type="checkbox"/>	Nivernais		précoce
Du Rôle (Chevière)	<input type="checkbox"/>	Dijonnais	moyen	très tardive
Feuilloux	<input type="checkbox"/>	Nivernais		intermédiaire
Framboise d'Été	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen fort	précoce
Francizio	<input type="checkbox"/>	Charolais-Brionnais / Saône-et-Loire	moyen	précoce
Grebillette	<input type="checkbox"/>	Bresse	petit	intermédiaire
Grelot (Sonnette, Calville rouge d'Automne, Framboise d'Automne)	<input type="checkbox"/>	Auxois, Bresse	gros	intermédiaire
Grilotte rouge	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen à moyen fort	précoce
Gros locard	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Jacquet de l'Yonne	<input type="checkbox"/>	Puisaye, Haut Nivernais	moyen fort	tardive
de Jeu	<input type="checkbox"/>	Nivernais		très tardive
de l'Estre (Saint Germaine, Reinette de Brive)	<input type="checkbox"/>	Nivernais	moyen	tardive
Jean Colin	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Jolibois (Alfred Jolibois)	<input type="checkbox"/>	Yonne	moyen fort	intermédiaire
Jumiot	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen	précoce
Levrau	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen à moyen fort	tardive
Madeleine rose (Rose)	<input type="checkbox"/>	Auxois	moyen	intermédiaire
Mai (Fuseau, Bon Coeur, Jean Dupont)	<input type="checkbox"/>	Nivernais	moyen fort	très tardive
Ménagère d'Auxois	<input type="checkbox"/>	Auxois-Morvan	gros	tardive
Merveille de Savoisy	<input type="checkbox"/>	Côte d'Or	moyen	intermédiaire
Nez de Chien	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	petit	tardive
Nez plat	<input type="checkbox"/>	Pays d'Othe (Yonne)	petit à moyen	tardive
Paradis de Romenay	<input type="checkbox"/>	Bresse	moyen	tardive
Patte de loup	<input type="checkbox"/>	Nivernais		tardive
Pigeonnet de Jérusalem	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Plate de Glanon	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen fort	tardive
Pomme d'ambre	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Râlot	<input type="checkbox"/>	Auxois	moyen	précoce
Rambour de Flânde (Mère des pommes, Rambour Rouge de Namur)	<input type="checkbox"/>	Nivernais	très gros	précoce
Rambour Jandot (Charmant)	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen à moyen fort	intermédiaire
Rambour Papeleu	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Reine des Reinettes (Reinette de la Couronne)	<input type="checkbox"/>	Nivernais	moyen	intermédiaire
Reine Sophie	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Reine blanche du Canada	<input type="checkbox"/>	Nivernais		intermédiaire
Reinette carrée de Montbard (Reinette Carrée)	<input type="checkbox"/>	Auxois	moyen	tardive
Reinette d'Automne (d'Or, Pépin d'Or, Reinette d'Angleterre ancienne)	<input type="checkbox"/>	Auxois	moyen	tardive
Reinette de Cuzy	<input type="checkbox"/>	Morvan-Autunois	moyen	tardive
Reinette de Mâcon (Reinette double de Mascon)	<input type="checkbox"/>	Mâconnais	moyen	intermédiaire
Reinette de Montbard	<input type="checkbox"/>	Auxois-Morvan	moyen	tardive
Reinette étoilée	<input type="checkbox"/>	Val de Saône		avril
Reinette grise de Dijon	<input type="checkbox"/>	Auxois	petit	tardive
Reinette Marcel	<input type="checkbox"/>	Saône-et-Loire		
Rouge de Vareilles	<input type="checkbox"/>	Brionnais	très petit	tardive
Rouge Rosely	<input type="checkbox"/>	Val de Saône	moyen à moyen fort	précoce
Saulette	<input type="checkbox"/>	Pays d'Othe (Yonne)	moyen à gros	tardive
Sauvageon Barré (Pomme de Mai)	<input type="checkbox"/>	Pays d'Othe (Yonne)	moyen	très tardive
Sauvageon Bois	<input type="checkbox"/>	Pays d'Othe (Yonne)	moyen	tardive
Vadiot blanc (Api blanc)	<input type="checkbox"/>	Auxois	petit	tardive
Vadiot vert	<input type="checkbox"/>	Auxois	petit	tardive
Vérolot	<input type="checkbox"/>	Pays d'Othe	moyen	très tardive

MATURITÉ	QUALITÉ	USAGES	CÔTE D'OR			NIÈVRE				SAÔNE-ET-LOIRE					YONNE		
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
printemps	acide	à cuire, jus															
automne-hiver		couteau															
septembre	moyenne	à cuire															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire															
hiver-printemps	excellente	couteau, à cuire, jus															
hiver	bonne	couteau, jus															
août	bonne	couteau, à jus															
intermédiaire	très bonne																
automne		couteau, à cuire, jus															
hiver	bonne	couteau, à cuire															
automne	bonne	couteau, à cuire, jus															
automne		couteau, à jus															
très tardive	très bonne																
novembre-avril	bonne	couteau															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
très tardive	très bonne																
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver	moyenne	couteau, à cuire, jus															
tardive	bonne																
novembre-décembre		couteau, à cuire															
très tardive	excellente																
automne	très bonne	couteau, à cuire															
tardive	très bonne																
hiver	bonne	couteau, à cuire															
automne	très bonne	couteau															
hiver-printemps	très bonne	couteau, à cuire, jus															
fin d'automne-hiver	bonne	couteau, à cuire, jus															
automne		couteau, jus															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver-printemps		couteau															
fin août-septembre	excellente	couteau															
hiver	très bonne	couteau															
hiver	bonne	couteau															
septembre	bonne	couteau, à cuire, jus															
automne	très bonne	couteau, à cuire															
intermédiaire	bonne																
hiver	bonne	couteau, jus															
novembre-décembre		couteau, jus															
décembre-juin	très bonne	couteau, à cuire															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
automne	très bonne	couteau, à cuire															
automne	bonne	couteau, à cuire, jus															
fin août-début septembre	moyenne	couteau, à cuire															
hiver-printemps	moyenne	à cuire															
automne	moyenne	à cuire, jus															
automne	moyenne	couteau, jus															
hiver-printemps	bonne	couteau, jus															
fin d'automne-hiver	très bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire															
hiver		couteau, à cuire															
intermédiaire	excellente																
hiver	moyenne	à cuire, jus															
fin août-début septembre	très bonne	couteau															
automne	moyenne	couteau, à jus, à cuire															
hiver-printemps	très bonne	couteau															
tardive	très bonne																
fin automne-hiver	bonne	couteau, à cuire, jus															
tardive	excellente																
fin automne-hiver		couteau, à cuire, jus															
automne	bonne	couteau, à cuire, jus															
automne-hiver	bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver-printemps	bonne	couteau, à cuire, jus															
automne-hiver	bonne	couteau, jus															
tardive	très bonne																
octobre-novembre	bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver-printemps	moyenne	couteau, à cuire, jus															
septembre-octobre	très bonne	couteau, à cuire															
hiver	bonne	couteau, à cuire, jus															
hiver	bonne	couteau, à jus															
automne-hiver	moyenne	couteau, à jus															
automne-hiver	moyenne	couteau, à jus															
automne-hiver	moyenne	couteau, à cuire, jus															
hiver-printemps	bonne	couteau, à jus															

Fruit
de table



Variétés fruitières anciennes et/ou locales
(Liste non exhaustive)

Variétés de poiriers						
Belli (Bailly, Gran'cou)	X	petit	tardive	octobre	bonne	couteau, jus
Bergamote Crassane (Pomme d'hiver, Poire Pomme)	X	gros	intermédiaire	nov. - déc.	très bonne	couteau, à cuire, jus
Beurré gris (Beurré doré, Beurré gris d'automne)	X	moyen	précoce	mi-sept. - fin oct.	bonne	couteau, à cuire
Bisi	X	petit	intermédiaire	septembre	très bonne	couteau
Bon Chrétien	X		tardive	fin août - mi-sept		couteau, à cuire
Borgeate (Borzate, Barzote, Bargeote)		moyen	intermédiaire	septembre	moyenne	à cuire, à sécher
Bouillère (Bouyère)		moyen	précoce	août	moyenne	à cuire
Certeau d'Automne	X		intermédiaire	automne	moyenne	couteau, à cuire
Duchesse de Berry d'Été	X		intermédiaire	juillet		couteau
Épermain		moyen	tardive	hiver-printemps	moyenne	à cuire, à sécher
Épinet		moyen	tardive	hiver-printemps	moyenne	à cuire, jus
Gilles-ô-Gilles (de Livre des Bourguignons, Girogille, De Seize Onces)		très gros	intermédiaire	hiver-printemps	moyenne	à cuire, à sécher
Grise (Poire Merde)		petit	intermédiaire	hiver-printemps	moyenne	couteau, à cuire, à sécher
Judrin		petit	tardive	novembre	bonne	à cuire
Marguerite Marillat	X	gros/très gros	précoce	fin août - mi-sept.	bonne	couteau
Nipé-Nimé	X		précoce	septembre		couteau, à cuire
Ploteau d'été (Plateau d'été, plétiau d'été)	X	moyen	précoce	septembre	assez bonne	couteau, à cuire
Ploteau d'hiver (Plateau d'hiver, Plétiau d'hiver)	X	moyen	tardive			
Précoce de Trévoux			précoce	hiver		à cuire
Rossette	X	petit	intermédiaire	sept. - oct.	très bonne	à cuire, jus, à sécher
Schenaille (Schonaille)	X	petit	intermédiaire	novembre	très bonne	à cuire

Variétés de pruniers						
Abbaye d'Arton	X	très gros	intermédiaire	fin août	assez bonne	bonne crue, très bonne à sécher
Damassine (Dame Fine)		moyen	assez tardive	août	assez bonne	bonne cuite, très bonne à distiller
Davaigne (Dovaine, Prune Bleue, Prune d'Août)		petit	intermédiaire	fin août - début sept.	médiocre	de collection, usage en porte-greffe
D'Ente (D'Agen, Datte Violette, Robe de Sergent, Quetsche Précoce)		moyen à assez gros	intermédiaire	fin août	assez bonne	médiocre crue, très bonne à sécher
Domas	X	moyen à assez gros	intermédiaire	début septembre	très bonne	très sucrée, à croquer, à cuire et à distiller
Madeleine	X	moyen	précoce	mi juillet	bonne	la plus précoce ne supporte pas la cuisson
Mirabelle de Flotow	X	petit	intermédiaire	fin juil. - début août	très bonne	la plus précoce des mirabelles
Mirabelle de Metz (Mirabelle petite, Mirabelle abricotée)	X	petit à très petit	intermédiaire	fin août - début sept.	très bonne	bonne crue, très bonne en confiserie
Mirabelle de Nancy	X	petit	intermédiaire	fin août - début sept.	bonne	bonne crue et cuite
Prune abricot (Belle Jaune, Jaune Hâtive, Prune Pêche)		très gros	intermédiaire	fin juillet	assez bonne	assez bonne crue, très médiocre cuite
Quetsche d'Alsace (Quetsche d'Allemagne, Quetsche tardive)		moyen à assez gros	intermédiaire	fin septembre	assez bonne	médiocre crue, bonne à sécher et pâtisserie
Quetsche jaune (Quetsche de Letricourt, Quetsche d'Etricourt)		assez gros	tardive	début septembre	assez bonne	médiocre crue, bonne à sécher et à cuire
Reine-Claude dorée (Reine-Claude verte, Reine-Claude Crottée)	X	moyen à assez gros	intermédiaire	mi août à fin août	très bonne	très bonne à croquer, bonne à distiller
Sainte-Catherine (Damas Jaune)	X	moyen	intermédiaire	début septembre	très bonne	très bonne au séchage (pruneaux de Vitteaux)

Fruit
de table
V

Variétés fruitières anciennes et/ou locales (Liste non exhaustive)		Taille du fruit	Floraison	Maturité	Qualité	Usages
Variétés de cerisiers						
Anglaise Hâtive		moyen à assez gros	mi-saison	fin mai - début juin	bonne	variété d'industrie
Belle magnifique (Belle de Chatenay, Belle de Sceaux, Belle de Spa)		gros	mi-tardive	mi-juillet	bonne	pour amateur et commerce
Belle de Juillet	X	moyen à assez gros		mi-juillet	très bonne	de table et de commerce
Bigarreau Burlat		assez gros	précoce	début juin	assez bonne	pour amateur et commerce
Bigarreau Buttner	X	moyen	mi-saison	fin juin - début juil.	bonne	de table pour amateur
Bigarreau Coeur Blanc		gros à très gros	tardive	fin juin	bonne	de commerce
Bigarreau Coeur de Pigeon	X	gros à très gros	mi-saison	fin juin - début juil.	bonne	de table et de commerce
Bigarreau Coeur noir	X	moyen		mi juillet	très bonne	pour amateur et commerce
Bigarreau Géant d'Edelfingen	X	gros à très gros		début juillet	très bonne	pour amateur et commerce
Bigarreau Gold	X	moyen à assez gros	mi-saison	fin juin - début juil.	bonne	de table pour amateur
Bigarreau Gros Coeuret	X	gros à très gros	mi-saison	fin juin	bonne	de table
Bigarreau Marmotte	X	très gros	mi-hâtive	fin juin - début juil.	très bonne	très appréciée, commerce
Bigarreau Napoléon	X	assez gros	mi-hâtive	fin juin	bonne	de table et de commerce
Bigarreau Reverchon		gros	mi-saison	fin juin - début juil.	bonne	très appréciée, commerce
Bigarreau Starking		assez gros		fin juillet	bonne	pour amateur et commerce
Bigarreau Van	X	très gros	mi-hâtive	fin juin - début juil.	très bonne	très appréciée, commerce
Bonne de Mai	X	moyen	précoce	fin mai - début juin	très bonne	de table
Guigne Chalonnaise rose	X	moyen		fin juin	très bonne	pour amateur
Guigne Chalonnaise noire		moyen	mi-hâtive	mi juin	bonne	liqueur
Guigne Noire de Tartarie	X	moyen	précoce	fin juin - début juil.	très bonne	de table et liqueur
Guigne Tardive de Cognières	X	moyen	assez précoce	fin juin - début juil.	très bonne	de table et liqueur
Impératrice Eugénie	X	moyen à assez gros	hâtive	fin mai - début juin	bonne	pour amateur et de table
Montmorency courte queue	X	moyen	tardive	fin juin - début juil.	bonne	de table et conserves
Montmorency de Septembre		assez gros	assez tardive	fin aout - début sept.	assez bonne	conserves
Montmorency longue queue		moyen	tardive	fin juin - début juil.	bonne	confiserie, liqueur
Reine Hortense	X	assez gros	hâtive	fin juin	très bonne	pour amateurs et conserves



Fruit de table

Variétés fruitières anciennes et/ou locales (Liste non exhaustive)		Taille du fruit	Floraison	Maturité	Qualité	Usages
Variétés de noyers						
Barthère	X	assez gros	précoce	mi septembre	très bonne	de table
Bijoux		très gros	précoce	début octobre	assez bonne	confiserie et décor, peu intérêt
Billarde	X	moyen	tardive		très bonne	de table et huilerie
Brantôme		petit	précoce	fin septembre	bonne	huile et bois
Carême	X	gros	hâtive	début octobre	très bonne	de table, cerneau, confiserie et huile
Chaberte		moyen	assez tardive		bonne	huile
Cocarde	X	très gros	très tardive (fin juin)	fin octobre	très bonne	de table, cerneau et confiserie
Commune	X	petit à moyen	mi hâtive	mi octobre	bonne	de table et huilerie
Corne	X	assez gros	précoce	début octobre	très bonne	de table et huilerie
Culleronne	X	assez gros	assez précoce	mi octobre	très bonne	de table
De Figeac	X	moyen	précoce	fin septembre	bonne	de table et huilerie
Ebène - Angleuse		gros			très bonne	bois
Fertile de Proepaturiens - Type 1	X	moyen	assez précoce			de table et huilerie, beau cerneau
Fertile de Proepaturiens - Type 2	X	moyen		début octobre	bonne	de table et huilerie, beau cerneau
Franquette	X	gros	tardive	fin septembre	très bonne	de table
Grandjean	X	très gros	tardive	mi octobre	très parfumée	de table et huilerie
Laciné		moyen	tardive		assez bonne	pour amateur, décorative
Lombarde	X	gros			assez bonne	de table et huilerie
Mayette	X	gros	mi-tardive	tardive (octobre)	très bonne	de table et huilerie
Mésange	X	moyen	mi-tardive	fin septembre	très bonne	de table, très riche en huile
Meylanaise	X	assez gros	tardive	mi octobre	bonne	de table et huilerie, beau cerneau
Parisienne	X	assez gros	tardive	tardive	très bonne	de table, de commerce et d'huilerie
Ronde de la Galaure		moyen			bonne	huile
Scarlat	X	gros			très bonne	de table et huilerie
Souvenir du Congrès	X	moyen	tardive	mi octobre	très bonne	de table, huilerie et confiserie
Virgouleuse	X	gros	tardive	mi octobre	bonne	de table et huilerie



Fruit de table

Variétés fruitières anciennes et/ou locales (Liste non exhaustive)		Taille du fruit	Floraison	Maturité	Qualité	Usages
Variétés de cognassiers						
A fruit rond				oct. - nov	bonne	assez vigoureux
Bourgeault		gros		oct. - nov	bonne	très fertile et très vigoureux
Champion		moyen à assez gros		oct. - nov	bonne	parfumé, convient pour la pâte de coing
De Provence		moyen		novembre	bonne	bonne fertilité, arbre buissonnant
Du Portugal		assez gros		oct. - nov	bonne	craquant et très parfumée
Variétés de néfliers						
Nêfles à gros fruits		gros	tardive	octobre	bonne	vigueur moyenne, grande fertilité
Nêfles à petits fruits		petit				sans pépin
Variétés de noisetiers						
A feuille pourpres		assez gros		début sept.	très bonne	croque mi-dure, très fertile
Impériale de Trébizonde				fin août - début sept	très bonne	croque tendre, très fertile
Merveille de Bollwiller		très gros		début sept.	très bonne	croque mi-dure, très fertile
Variétés de châtaigniers						
Bouche Rouge	X	gros		fin octobre	bonne	croque châtaigne de bonne qualité
Cafard	X	gros		fin octobre	bonne	①
Comballe	X	gros		fin octobre	bonne	grosse châtaigne, très sucrée, tardive
Jaune	X			fin octobre	bonne	①
Marron Dauphine				mi octobre	très bonne	confiserie, conserve, bonne conservation
Marron de Lyon	X			mi octobre	bonne	châtaigne de bouche, bonne conservation
Marron d'Olargues				mi octobre	bonne	très sucré, très bon en conserve, bonne conservation
Pellegrine	X			début octobre	excellente	très bonne saveur - à sécher
Rouge	X			début oct. - fin oct.	bonne	très bonne conservation ①

Se renseigner auprès ① du Syndicat des Producteurs de marrons du Morvan

Liste non exhaustive de petits fruits, en variétés anciennes et locales

	Cassissiers	Framboisiers	Groseillers	Groseillers à maquereaux	Vignes		
Variétés éligibles	Noir de Bourgogne	Surprise d'Automne	Rose de Hollande	Sans épine	Cardinal		
	Royal de Naples	Rose de Côte d'Or	Rose de Champagne	Crispa Blanche	Muscat de Hambourg		
	Géant de Boskoop	Souvenir de Désiré Bruneau	Versaillaise Blanche	Crispa Rouge	Muscat Rouge de Madère		
	Perle de Bourgogne	Merveille des Quatre Saisons	Versaillaise Rouge	Baies Blanches	Cornichon Blanc		
		Merveilleuse	Cerise Rouge	Baies Rouges	Sultanine		
		Géante	Cerise Blanche		Concord Noir		
		Sucrée de Metz	Belle de Meaux		Dattier de St Vallier		
		Capitou	Gloire des Sablons		Isabelle		
		Bois Blanc	La Turinoise		Madelaine	Myrtille du Marais	Sans épine
		Baron de Wavre			Chasselas Doré de Fontainebleau	Patriot	Blanc L. Emmanuelle
Variétés non éligibles					Chasselas Rose		
					Chasselas Doré		
	Wellington	Maling Promise	Wilder	Captivator	Noah	Blue Crops	Wellington Mulberry
	Blackdown	Zéva	Jonker Van Test	Hinnonmaki Gul	Dattier de Beyrouth		Arapao
	Baldwin	Lloyd Georges	London Market	Hinnonmaki Rod			Apache
	Andega	Héritage	Junifer	Winham's Industry			Dirksen
		Fallgold	Laxton Perfection				Oregon Thornless
		Schoenemann	Red Lake				Thornless
		Royalty	Freedonia				
		Tulameen	Worcester				
	Augustred	Rovada					
	Golden Queen						
	Autumn Blize						

Au cas par cas, en fonction du contexte local (sol,...)



**région BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON CEDEX
4, square Castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON CEDEX
Tél. 0 970 289 000 • www.bourgognefranche.comte.fr